



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GENERALE

FCCC/AGBM/1997/6
22 septembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
Huitième session
Bonn, 22-31 octobre 1997
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la huitième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) se tienne au Beethovenhalle, à Bonn, du 22 au 31 octobre 1997. La session sera ouverte par le Président le mercredi 22 octobre 1997 à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la huitième session de l'AGBM, après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Achèvement de l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique.
4. Rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session et questions connexes.
5. Rapport sur les travaux de la session.

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La huitième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) sera ouverte par le Président le mercredi 22 octobre 1997 à 10 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la huitième session de l'AGBM est présenté pour adoption (voir plus haut le paragraphe 2). Il tient compte essentiellement de la nécessité de faire avancer les négociations de façon que l'exécution du Mandat de Berlin puisse être menée à bonne fin pour la troisième session de la Conférence des Parties.

b) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

5. On trouvera ci-après à l'annexe I la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire, ainsi que des autres documents qui seront disponibles à la session.

6. Le principal document soumis à la huitième session sera le texte de négociation récapitulatif établi par le Président (FCCC/AGBM/1997/7). Il sera complété par les rapports des présidents des consultations informelles qui se sont tenues à la septième session (FCCC/AGBM/1997/INF.1) et par le texte de négociation du Président (FCCC/AGBM/1997/3/Add.1). Les propositions qui servent de base à l'élaboration de ces documents sont publiées sous les cotes FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4 et FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1 à 5. Les propositions supplémentaires reçues après la septième session seront publiées dans un document de la série "MISC".

ii) Calendrier des travaux

7. Le programme des réunions au cours de la session sera fonction des installations et services disponibles aux heures de travail normales pendant lesquelles il est possible d'organiser des séances officielles avec interprétation le matin de 10 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront en outre disponibles pour des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant l'horaire prévu pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé à l'annexe II du présent document. Les délégations voudront peut-être noter que des séances avec interprétation ont été prévues pour le samedi 25 octobre 1997.

8. Comme cela s'est fait aux deux sessions précédentes, le Président continuera à recourir à la formule des consultations informelles pour faire progresser les négociations sur les différents éléments du texte.

3. Achèvement de l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique

9. Le texte de négociation récapitulatif établi par le Président et publié sous la cote FCCC/AGBM/1997/7 aidera à bien circonscrire les travaux de la huitième session et servira de base à la mise au point définitive du protocole ou d'un autre instrument juridique. Le texte de négociation récapitulatif a été élaboré à partir du travail effectué par l'AGBM à sa septième session et des consultations informelles qui ont eu lieu depuis lors. Les Parties sont invitées à poursuivre les négociations sur le texte récapitulatif en vue de parvenir à un accord sur tous les points en suspens.

10. Les rapports que les présidents des consultations informelles ont présentés à l'AGBM à la fin de la septième session figurent dans le document FCCC/AGBM/1997/INF.1. Ils contiennent des textes qui reflètent l'état d'avancement des négociations menées dans le cadre des consultations informelles. En outre, le Groupe est toujours saisi du texte de négociation du Président ainsi que des propositions correspondantes.

4. Rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session et questions connexes

11. Conformément à la décision 1/CP.1 relative au Mandat de Berlin, adoptée par la Conférence des Parties à sa première session, l'AGBM achèvera l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique à sa huitième session et communiquera les résultats de son travail à la Conférence des Parties à sa troisième session pour qu'elle arrête le texte définitif et qu'elle l'adopte. L'AGBM souhaitera peut-être aussi examiner le contenu du rapport que son Président présentera à la Conférence des Parties à sa troisième session et, le cas échéant, des questions connexes.

5. Rapport sur les travaux de la session

12. A cette session, il s'agira avant tout d'aboutir à un accord sur le texte définitif d'un protocole ou d'un autre instrument juridique. Ce texte sera communiqué à la Conférence des Parties à sa troisième session.

13. Un projet de rapport sur les travaux de la session sera élaboré et soumis à l'examen de l'AGBM à cette même session. L'AGBM est invité à autoriser le Rapporteur à achever le rapport après la session, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
SERA SAISI A SA HUITIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/AGBM/1997/5	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa septième session, tenue à Bonn, du 31 juillet au 7 août 1997
FCCC/AGBM/1997/6	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1997/7	Texte de négociation récapitulatif établi par le Président
FCCC/AGBM/1997/INF.1	Rapports des présidents des consultations informelles tenues à la septième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin

Autres documents soumis à la session

FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1 à 5 (et autres additifs, le cas échéant)	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.2 et Add.1 et 2	Implementation of the Berlin Mandate: Comments from Parties
FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa deuxième session, tenue à Genève, du 8 au 19 juillet 1996

Documents de référence disponibles à la session

Les participants auront à leur disposition tous les documents de l'AGBM ainsi que le Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la deuxième compilation-synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

Annexe II

**CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA HUITIEME SESSION
DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN**

	Mercredi 22 octobre	Jeudi 23 octobre	Vendredi 24 octobre	Samedi 25 octobre	Dimanche 26 octobre
10 heures 13 heures	Points 1, 2 et 3	Point 3	SBSTA	(Point 3)	-
	SBI		Point 3		-
15 heures 18 heures	Point 3	Point 3	(Point 3)	(Point 3)	-
	SBSTA	SBSTA	(Point 3)		-

	Lundi 27 octobre	Mardi 28 octobre	Mercredi 29 octobre	Jeudi 30 octobre	Vendredi 31 octobre
10 heures 13 heures	Point 3	Point 3	Point 3	Point 3	Point 3
			SBI		
15 heures 18 heures	Point 3	Point 3	Point 3	Point 3	Points 4 et 5
		SBSTA	SBSTA		
